

# Registre national des professions de la santé NAREG

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Registre national des professions de la santé NAREG est en ligne sur [www.nareg.ch](http://www.nareg.ch). Il comprend principalement les professionnels non universitaires du secteur de la santé et il est tenu par la Croix-Rouge suisse (CRS) sur mandat de la Conférence des directeurs de la santé (CDS).

NAREG est un registre basé sur les personnes et comprend aujourd'hui environ 102 000 inscriptions de professionnels de la santé, dont également les techniciennes et techniciens en analyse médicale ES. Il se trouve toutefois encore en phase de développement. En effet, d'une part aucune donnée sur les autorisations d'exercer et les adresses des cabinets n'y est pour l'heure recensée: ces données seront introduites par les cantons dans les 1–2 prochaines années. D'autre part, NAREG inclut dans une première phase principalement les données personnelles et les données sur les diplômes des personnes qui ont obtenu leur diplôme à partir de l'an 2000 ou l'ont fait reconnaître à partir de cette date. La raison en est que pour l'instant seules les données de l'ancien registre CRS disponibles électro-

riquement ont été transférées dans NAREG. La CRS étouffera régulièrement dans les prochains mois la liste des personnes enregistrées.

Le registre sert à la protection et à l'information des patients, à renseigner les services suisses et étrangers, à assurer la qualité et à établir des statistiques. Il sert de plus à simplifier les procédures nécessaires pour l'octroi des autorisations d'exercer. La base légale est l'Accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études (AIRD) du 18 février 1993. L'AIRD a été adapté fin 2013. Le processus actuellement en cours d'approbation de cette adaptation devrait être prochainement achevé dans tous les cantons.

La Croix-Rouge suisse (CRS), à qui la CDS délègue via un mandat de prestations l'exploitation administrative de NAREG, procède à l'enregistrement, c.-à-d. l'inscription des données sur les personnes (nom, prénom, date de naissance, lieu d'origine, etc.) et des données sur les diplômes (profession, diplôme de fin d'études, lieu de délivrance, date de délivrance). Les écoles, respectivement les organisations compétentes,

transmettent pour cela à la CRS chaque fois les indications nécessaires. Un émoulement de CHF 130.– est perçu pour l'enregistrement. D'après une information de la CRS, cet émoulement est payé par les écoles. Les cantons sont par contre responsables de l'inscription des informations sur les autorisations d'exercer.

Si vous avez un diplôme en analyses biomédicales ES mais ne figurez pas encore dans NAREG – diplôme antérieur à 2000 –, vous pouvez vous annoncer à l'adresse [nareg@redcross.ch](mailto:nareg@redcross.ch). D'après une information de la CRS, cet enregistrement n'est pas soumis à un émoulement. Si vous êtes enregistré mais que vos données sont erronées (p. ex. suite à un changement de nom par mariage), vous pouvez faire actualiser vos données au moyen d'une demande de modification. Vous trouvez le lien correspondant sous l'affichage détaillé relatif à votre personne.

Vous avez d'autres questions? Les réponses aux questions les plus importantes sont données sur [www.nareg.ch](http://www.nareg.ch) «A propos de NAREG». Sinon, veuillez vous adresser à [nareg@redcross.ch](mailto:nareg@redcross.ch).

*(Communication du secrétariat général CDS)*